



MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 14
Absents : 0
Excusés : 2
Nombre de suffrages
exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
09/12/2021

Date d'affichage
17/12/2021

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération, qui a été
transmise en Sous-Préfecture
et publiée le :

17/12/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, Mme FRANCOIS Vanessa, M. DECLERCQ Ludovic.

Etai(ent) excusé(s) : M. RAULIN Thomas donne procuration à Mme CHARROIS Nicole
Mme LURION Eve-Hélène

Etai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. LAMOISE Régis

Transfert de la compétence assainissement à la CC3M
Délibération n°2021 - 59

Considérant la délibération n°067/2021 du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2021,

Le transfert de la compétence assainissement à la CC3M a été acté au 1^{er} janvier 2022.

En ce qui concerne la commune de Bayon, cette compétence était gérée par le SIEABV (Syndicat Intercommunal des eaux et de l'assainissement de Bayon Virecourt).

Parmi les différents scénarios proposés en matière de perspectives tarifaires, le choix de la Communauté de Communes s'est porté sur une convergence tarifaire à l'horizon 2026, avec une part fixe à 50 € et une part variable à 2,52 €/m³.

Le versement de la contribution au budget assainissement de la CC3M à hauteur de 60€ par habitant sera effectué par le SIEA pour le compte de la commune de Bayon.

Le représentant de la commune au futur conseil d'exploitation de la régie Assainissement de la CC3M sera automatiquement M. CUNAT Damien, étant le Vice-Président de la CC3M en charge de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

VALIDE

Ces mesures.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

